

# CONSEIL MUNICIPAL

**DU 29.10.2019**

**PRÉSIDENCE** : M Losego Jean-Michel

**ETAIENT PRESENTS** : MM Bertrand Philippe, Danos Guy, Saint-Laurans Emmanuel, Granjon Marc

Mmes Saintignan Dominique, Boulp Régine, Fleurigeon-Langlois Marie-Hélène

**EXCUSES** : Mme Darnise Laurence (pouvoir à Guy Danos), Mme Coujou Ludivine (pouvoir à Jean-Michel Losego) et M. Gabas Bernard (pouvoir à Philippe Bertrand),

**ABSENTS** : MM Viguié Jean-Marc, Chialva Jérôme, Cazenave Daniel et Mme Samouillan Nicole

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 24 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

## **DOMAINE DEVELOPEMENT DURABLE**

- Intervention du PETR Comminges-Pyrénées : Programme « Du bois dans ma classe »
- La commune d'Aurignac et l'école élémentaire ont candidaté en juin à l'AMI « Du bois dans ma classe » proposé par le PETR. Il s'agit d'un programme visant à valoriser la filière bois locale auprès des scolaires en associant des temps de pédagogie et d'information sur le bois local et sa filière d'exploitation et des temps de conception d'un projet complet de fabrication d'une production utilisant le bois local. La candidature d'Aurignac a été retenue, faisant partie des 4 communes-écoles lauréates.

Mathilde Guyot, chargée de ce projet au PETR, vient à la fois présenter le dispositif au Conseil et la filière Bois du Comminges, faire la promotion et montrer l'intérêt conjoint des communes et de la filière à intégrer le bois dans les projets communaux.

Un rapport de présentation est envoyé en annexe à ce compte-rendu.

## **DOMAINE FINANCES**

- Réversion dotation élections européennes aux secrétaires.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'à la suite des élections européennes, une dotation de l'Etat a été versée à la Commune pour son organisation.

A ce titre, il y aurait lieu de reverser cette dotation à Mme Preterre Betaille Séverine et à M. Juffrault Olivier, secrétaires, chargés d'organiser le scrutin et la tenue du bureau de vote.

Le montant de l'indemnisation s'élève pour chaque secrétaire à 62,42 €.

*Le Conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents*

- Stérilisation et identification chats errants

Suite à l'évocation de cette question au précédent Conseil, Monsieur le Maire présente les derniers éléments financiers et afin que Conseil puisse prendre une décision sur la faisabilité de cette opération.

Montant stérilisation/chat : 47,19 € TTC

Montant stérilisation/chatte : 93,86 € TTC

Tatouage avec identification/animal : 47,88 € TTC

Pour une capture d'environ 30 animaux au 31 décembre prochain, le montant s'élève à 3 552,15 € auquel il convient de déduire la participation de la Fondation « 30 millions d'amis » de 1 050 €.

La part communale de cette opération s'élève donc à 2 502,15 € pour les frais de stérilisation et identification effectuée par la clinique vétérinaire du Cap d'Armas à Aurignac.

Il conviendra également de communiquer auprès de la population que cette opération s'effectue en collaboration avec la Fondation précitée par le biais d'une convention contractée avec la commune.

***Le Conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents***

- Délibération SDEHG « Petits travaux urgents »

Comme l'année précédente, Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de **10 000 € maximum de participation communale** pour l'année 2020.

***Le Conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents***

- Avenant urbanisation rue Saint-Michel

Le chantier ayant porté sur 4 mois et impactant diverses problématiques, plusieurs modifications ont été apportées en cours de chantier, se traduisant par des plus-values ou des moins-values sur le coût total du projet. Toutefois, bien que l'entreprise titulaire et le Maître d'œuvre n'aient pu établir ce détail, M. le maire présente pour information les avenants de ce chantier à ce jour :

**Plus-values : 79 000 €**

- *Secteur bibliothèque* : rallongement trottoir
- *Traverse du foirail* : rallongement trottoir avec accessibilité aux PMR des sanitaires publics
- *Rue Fernand Lacorre* : mise en place de bordures basses jusqu'à la place Abbé Algans
- *Rue des Nobles* : Reprofilage de la voirie

**En cours d'évaluation**

- Escalier de la Poste : bande 0.80 cm en pavés
- Actualisation des prix car le marché était supérieur à 3 mois. Attente décision de l'entreprise de la solliciter ou pas

**Moins-values : 16 000 €**

Fournitures en déduction sur descentes de toit

Changement de matériaux sur la bande de la Place de la mairie

Pour rappel, le montant initial du marché était estimé à 379 331,93 €HT avec en sus des prix supplémentaires éventuels (PSE) d'un montant de 45 768,40 € HT.

A ce jour, le nouveau montant du marché s'élève à : 456 705 € HT :

Marché de base : 357 042,21 € HT

PSE : 36 662,79 € HT

Avenant en plus-value : 79 000,00 € HT

Avenant en moins-value : 16 000,00 € HT

## **DOMAINE ADMINISTRATIF**

- Motion pour l'abandon du projet de réforme du Tribunal de Grande Instance de Saint-Gaudens

En référence à la loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 de la réforme de la justice, l'article 95 prévoit la fusion du tribunal d'instance et du tribunal de grande instance dans un tribunal judiciaire départemental. Une ordonnance et trois décrets d'application ont été publiés au Journal Officiel le 1er septembre dernier pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2020. Ces textes officiels ont pour but d'étendre et de transférer des compétences, de répartir les contentieux mais aussi de créer des chambres spécialisées.

Concrètement, quelles pourraient être les conséquences pour Saint-Gaudens et le Comminges, sachant que ce tribunal judiciaire départemental sera officialisé à Toulouse ? Des transferts de compétences sont envisagés, limitant celles du Tribunal de Saint-Gaudens.

Cette réforme, au détriment du justiciable remet en cause le principe de service public et l'égalité pour tous de bénéficier d'une justice de proximité.

Monsieur le Maire demande au Conseil de prendre acte de la création d'un tribunal judiciaire à Saint-Gaudens mais de s'opposer au projet de réforme tel qu'énoncé.

Une copie de la délibération sera envoyée aux membres du conseil.

***Le Conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents***

- Instauration de la Zone bleue

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une concertation sur la mise en œuvre d'une zone bleue dans le périmètre du centre-ville a été menée auprès de l'association des commerçants. Il en résulte le souhait d'une mise en place rapide d'une zone bleue. En conséquence, il y a lieu de créer une zone bleue à compter du 2 décembre 2019 dans le périmètre du centre-ville et plus précisément dans les lieux suivants :

- Rue Saint-Michel
- Place des Oulès
- Début de l'avenue de Boulogne entre la place de la Mairie et la rue de la Tour de Savoie

- Le stationnement sera limité à 1h00 à condition de posséder un disque de stationnement (disques qui pourront être achetées par la commune)
- Le disque bleu permettra de rester stationné pendant une durée de 1h00 pendant les jours ouvrables, soit du lundi au samedi de 9h à 19h. Les dimanches et jours fériés ne sont pas soumis à la réglementation de cette zone bleue.

***Le Conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents***

- Gestion du cimetière : mise en vente d'un caveau

Monsieur le Maire informe le Conseil que Mme Picard Magalie a rétrocédé à la commune la concession n°51 Carré 2 en mars 2019 d'une superficie de 7,32 m<sup>2</sup> (3.05x2.40) pour cause de déménagement.

A ce jour, cette concession dotée d'un caveau doit être inscrite dans la liste des caveaux disponibles à la vente.

Monsieur le Maire propose au conseil d'intégrer cette concession à la liste actuelle et de fixer le prix de vente à 1 600 €.

***Le Conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents***

## **DOMAINE TRAVAUX**

- Point sur travaux

M. Guy Danos présente les différents travaux réalisés depuis le précédent Conseil soit en régie, soit commandés à des entreprises :

- Peinture et rénovation des barrières du Quartier Fonds de la cote
- Remplacement sanitaires place Algans (en cours)
- Nettoyage de la commune après orage
- Réparation Barnum endommagé suite aux intempéries

- Amendes de police 2020

M. le Maire informe les membres du Conseil que la commune, comme chaque année, souhaite déposer auprès du Département une demande de subventionnement au titre des amendes de police, pour la mise en œuvre de nouveaux projets de sécurité routière (aménagement de points d'arrêt, aménagements de sécurité des piétons, création de carrefours, installation de signalisation, etc.).

Ces projets pour l'année 2020 sont les suivants :

- Etude d'aménagement et de sécurité de la RD 635 : Rue du Barry
- Modification des dispositifs d'éclairage (Rue du foirail)

## **DOMAINE ECONOMIE**

- Remplacement d'un membre de la Commission municipale des marchés

Précédemment, la commission des marchés était composée de :

- 3 élus municipaux titulaires : M. Losego, Mme Darnise, Mme Dempsey
- 2 représentants des commerces non sédentaires + 2 suppléants
- 2 représentants des commerces locaux (ACPL) + 1 suppléant
- Le placier Jean-Luc Cayuela, sans voix délibérative

Mme Dempsey ne faisant plus partie du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de désigner un nouveau membre. Les 2 autres collègues sont invités également à désigner leurs représentants respectifs car plusieurs représentants précédemment désignés ne sont plus en activité à Aurignac. Il propose aussi de modifier la composition de la Commission en proposant 2 suppléants à l'ACPL, pour plus de cohérence. Dans les semaines à venir, cette commission aura notamment comme mission de conduire la discussion sur un repositionnement éventuel du marché hebdomadaire dans la Rue St-Michel.

M. Philippe Bertrand soumet sa candidature aux membres du conseil municipal.

***Le Conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents***

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### Réunion Piscine :

MM Granjon et Saint-Laurans rendent compte de la réunion piscine avec la 5C en relatant les points suivants :

*Bilan buvette + restauration* : chiffre d'affaires 19 400 €

*Bilan entrée* : 10 000 personnes pour une recette de 21 500 €

Il en ressort également des problèmes récurrents de propreté à l'intérieur des vestiaires, douches, sanitaires liés à un déficit de formation auprès des vacataires chargée de cette fonction.

La présentation concernant la rénovation de la piscine sera présentée au prochain conseil communautaire afin qu'il soit éligible à la DETR 2020 avec une programmation des travaux en septembre 2020 pour une durée de 8 mois.

### Hôtel Restaurant « le Latino »

A la demande du comité opérationnel anti-fraude (CODAF), un contrôle a été diligenté par la Direction Département de la Protection des Populations (DDPP) le 22 octobre au sein du restaurant « Le Latino » situé rue Saint-Michel.

Au regard de cette information, il est porté à la connaissance de la commune l'état alarmant de cet établissement au titre de la réglementation sanitaire.

En conséquence, la gérante de l'établissement a été mise en demeure de réaliser les mesures correctives pour remédier aux non-conformités constatées avant le 14 novembre 2019.

M. le Maire rajoute que la commission de sécurité doit effectuer une visite le 30 octobre 2019 en compagnie des services de la gendarmerie, de la sous-préfecture, de l'accessibilité pour l'ouverture du restaurant.

### Compte-rendu des Ateliers Cœur de Vie du 23/10/2019 :

M. Le Maire présente au Conseil un bref compte-rendu de la journée de travail avec le Conseil Départemental ayant eu lieu à Aurignac le 23 octobre.

Ce dispositif innovant de la part du Conseil Départemental permet de réunir l'ensemble des services du département (ATD, CAUE, service de l'habitat, territorial, social, culture et sport) afin de permettre aux collectivités accueillantes de disposer de retour collectif concernant leurs projets.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.**